

Identifiant	Date	Objet	Date d'envoi en préfecture	Membres afférents au Conseil Municipal	Vote Réel	Vote pour	Vote contre	Abstention	Décision
2023-06-01	23 juin 2023	Vote du compte de gestion 2022 du lotissement Résidence des Pins Parasols	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-06-02	23 juin 2023	Vote du compte administratif 2022 du lotissement Résidence des Pins Parasols	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-06-03	23 juin 2023	Vote du compte de gestion 2022 du service funéraire	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-06-04	23 juin 2023	Vote du compte administratif 2022 du service funéraire	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-06-05	23 juin 2023	Vote du compte de gestion 2022 du service assainissement	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-06-06	23 juin 2023	Vote du compte administratif 2022 du service assainissement	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-06-07	23 juin 2023	Vote du compte de gestion 2022 des campings municipaux	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-06-08	23 juin 2023	Vote du compte administratif 2022 des campings municipaux	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-06-09	23 juin 2023	Vote du compte de gestion 2022 de la commune	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-06-10	23 juin 2023	Vote du compte administratif 2022 de la commune	30 juin 2023	14	14				Approuvée
2023-06-11	23 juin 2023	Délibération relative à la convention avec le SDJS pour la surveillance des plages	30 juin 2023	14	14				Approuvée
2023-06-12	23 juin 2023	Création des emplois saisonniers	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-06-13	23 juin 2023	Vote des tarifs des gîtes pour l'année 2024	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée

Identifiant	Date	Objet	Membres afférents au Conseil Municipal					Vote Réel	Vote pour	Vote contre	Abstention	Décision
			Date d'envoi en préfecture									
2023-06-14	23 juin 2023	Mise en vente d'un mobil-home au Camping du Sud	30 juin 2023	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2023-06-15	23 juin 2023	Modification des dates d'ouverture des campings	30 juin 2023	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2023-06-16	23 juin 2023	Délibération relative à l'emplacement des panneaux d'agglomération	30 juin 2023	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2023-06-17	23 juin 2023	Délibération relative au contrôle des hydrants	30 juin 2023	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2023-06-18	23 juin 2023	Délibération portant sur la convention pour le remboursement des repas des enfants sur les temps de SMA	30 juin 2023	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2023-06-19	23 juin 2023	Délibération autorisant le versement d'une participation au SITEU	30 juin 2023	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2023-06-20	23 juin 2023	Délibération modificative budgétaire	30 juin 2023	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2023-06-21	23 juin 2023	Délibération relative à une extension du réseau d'électricité	30 juin 2023	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2023-06-22	23 juin 2023	Délibération portant désignation du référent déontologue des élus locaux et adhésion à la mission optionnelle de gestion administrative du collège mis en place par le centre de gestion de la Manche	30 juin 2023	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2023-06-23	23 juin 2023	Délibération portant sur la convention avec les PEP pour la fourniture des repas de cantine	30 juin 2023	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2023-06-24	23 juin 2023	Délibération relative au renouvellement du dispositif « Cantine à 1 € »	30 juin 2023	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2023-06-25	23 juin 2023	Délibération relative aux tarifs de la cantine scolaire	30 juin 2023	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2023-06-26	23 juin 2023	Délibération relative au transport scolaire des enfants fréquentant le RPI Hauteville-Montmartin	30 juin 2023	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2023-06-27	23 juin 2023	Délibération portant sur la convention pour la tenue du « Revival Music Festival »	30 juin 2023	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée	

Identifiant	Date	Objet	Date d'envoi en préfecture	Membres afférents au Conseil Municipal	Vote Réel	Vote pour	Vote contre	Abstention	Décision
2023-06-28	23 juin 2023	Délibération relative au passage à la nomenclature M57	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-06-29	23 juin 2023	Délibération relative au financement des tiralos	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-06-30	23 juin 2023	Délibération relative à la fixation de tarifs d'encarts publicitaires	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-06-31	23 juin 2023	Délibération relative à une extension du réseau d'eau potable	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-06-32	23 juin 2023	Délibération fixant les tarifs pour les emplacements au Camp des Anglais	30 juin 2023	14	14	14	0	0	Approuvée



Le Maire
Jean-René BINET

HAUTEVILLE-SUR-MER

Mairie - 29, place de la mairie - 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER
mairie@hauteville-sur-mer.fr / 02 33 47 52 57

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 19/06/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-06-01 – Vote du compte de gestion 2022 du lotissement Résidence des Pins Parasols

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mme Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Olivier BELLENGER), Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Marion LEBRUN (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET)

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte de gestion 2022 du Receveur municipal relatif au budget annexe lotissement « Résidence des Pins Parasols » dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont rigoureusement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2022 du Receveur Municipal.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,



Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 30 JUIN 2023

Et publication sur le site internet le 30 JUIN 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 19/06/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-06-02 – Vote du compte administratif 2022 du lotissement « Résidence des Pins Parasols »

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,
M. Jacques DURET, Mme Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints,
MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Olivier BELLENGER), Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Marion LEBRUN (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET)

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur Jacques DURET, 1^{er} adjoint, présente les comptes 2022 du budget annexe du lotissement « Résidence des Pins Parasols » dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont les suivants :

Section d'investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2021 :	0,00 €
Résultat courant au 31/12/2022 :	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	0,00 €

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2021 :	367 996,58 €
Résultat courant au 31/12/2022 :	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	367 996,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2022.

Monsieur Jacques DURET, 1^{er} adjoint, sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2022 tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le
Et publication sur le site internet le 30 JUIN 2023

30 JUIN 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 19/06/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-06-03 – Vote du compte de gestion 2022 du service funéraire

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mme Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Olivier BELLENGER), Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Marion LEBRUN (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET)

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte de gestion 2022 du Receveur municipal relatif au budget du service funéraire dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont rigoureusement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2022 du Receveur Municipal.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,



Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le
Et publication sur le site internet le

30 JUIN 2023

30 JUIN 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 19/06/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-06-04 – Vote du compte administratif 2022 du service funéraire

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,
M. Jacques DURET, Mme Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints,
MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Olivier BELLENGER), Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Marion LEBRUN (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET)

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur Jacques DURET, 1^{er} adjoint, présente les comptes 2022 du service funéraire dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont les suivants :

Section d'investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2021 :	- 4999,99 €
Résultat courant au 31/12/2022 :	1 478,33 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	- 3 521,66 €

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2021 :	- 22 042,74 €
Résultat courant au 31/12/2022 :	22 407,74 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	365,00 €

Monsieur Jacques DURET, 1^{er} adjoint, sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2022 tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2022.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,



Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 30 JUIN 2023

Et publication sur le site internet le 30 JUIN 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 19/06/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-06-05 – Vote du compte de gestion 2022 du service assainissement

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mme Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Olivier BELLENGER), Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Marion LEBRUN (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET)

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte de gestion 2022 du Receveur municipal relatif au budget du service assainissement dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont rigoureusement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2022 du Receveur Municipal.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,



The image shows a blue ink signature of Jean-René BINET over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE HAUTEVILLE-SUR-MER' and '50 - MANCHE' around a central emblem.

Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 30 JUIN 2023

Et publication sur le site internet le

30 JUIN 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 19/06/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-06-06 – Vote du compte administratif 2022 du service assainissement

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,
M. Jacques DURET, Mme Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints,
MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Olivier BELLENGER), Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Marion LEBRUN (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET)

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur Jacques DURET, 1^{er} adjoint, présente les comptes 2022 du service assainissement dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont les suivants :

Section d'investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2021 :	468 914,49 €
Résultat courant au 31/12/2022 :	30 837,19 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	499 751,68 €

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2021 :	40 305,02 €
Résultat courant au 31/12/2022 :	- 15 813,05 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	24 491,97 €

Monsieur Jacques DURET, 1^{er} adjoint, sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2022 tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- Approuve le compte administratif 2022.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,



Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le

30 JUIN 2023

30 JUIN 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 19/06/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-06-07 – Vote du compte de gestion 2022 des campings municipaux

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mme Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints,

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Olivier BELLENGER), Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Marion LEBRUN (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET)

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte de gestion 2022 du Receveur municipal relatif au budget des campings municipaux dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont rigoureusement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2022 du Receveur Municipal.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,



Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le
Et publication sur le site internet le

30 JUIN 2023

30 JUIN 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 19/06/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-06-08 – Vote du compte administratif 2022 des campings municipaux

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mme Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Olivier BELLENGER), Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Marion LEBRUN (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET)**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur Jacques DURET, 1^{er} adjoint, présente les comptes 2022 des campings municipaux dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont les suivants :

Section d'investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2021 :	170 570,68 €
Résultat courant au 31/12/2022 :	668,70 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	171 239,38 €

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2021 :	134 186,78 €
Résultat courant au 31/12/2022 :	109 522,16 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	243 708,94 €

Monsieur Jacques DURET, 1^{er} adjoint, sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2022 tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- Approuve le compte administratif 2022.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,



Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le

30 JUIN 2023

30 JUIN 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 19/06/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-06-09 – Vote du compte de gestion 2022 de la commune

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,
M. Jacques DURET, Mme Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints,
MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Olivier BELLENGER), Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Marion LEBRUN (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET)

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte de gestion 2022 du Receveur municipal relatif au budget de la commune dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont rigoureusement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2022 du Receveur Municipal.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,



Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 30 JUIN 2023

Et publication sur le site internet le 30 JUIN 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 19/06/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-06-10 – Vote du compte administratif 2022 de la commune

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,
M. Jacques DURET, Mme Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.
MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Olivier BELLENGER), Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Marion LEBRUN (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET)

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur Jacques DURET, 1^{er} adjoint, présente les comptes 2022 des campings municipaux dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont les suivants :

Section d'investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2021 :	261 180,52 €
Résultat courant au 31/12/2022 :	- 305 697,96 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	- 44 517,44 €

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2021 :	246 018,98 €
Part affectée à l'investissement en 2022 :	300 000,00 €
Résultat courant au 31/12/2022 :	278 704,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	224 722,98 €

Monsieur Jacques DURET, 1^{er} adjoint, sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2022 tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- Approuve le compte administratif 2022.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET



DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 19/06/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-06-11 – Délibération relative à la convention avec le SDIS pour la surveillance des plages

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,
M. Jacques DURET, Mme Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.
MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Olivier BELLENGER), Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Marion LEBRUN (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET)

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de l'autoriser à signer une convention avec le SDIS pour le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour la surveillance des plages de l'été 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS pour le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour la surveillance des plages de l'été 2023.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,


Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 30 JUIN 2023

Et publication sur le site internet le

30 JUIN 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 23 juin 2023**Date de la convocation :** 19/06/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-06-12 – Création des emplois saisonniers

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mme Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Olivier BELLENGER), Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Marion LEBRUN (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET)**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité doivent être créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il convient donc de délibérer pour créer les emplois saisonniers nécessaires au bon fonctionnement des hébergements et de la commune, à savoir, des agents d'accueil, des agents d'entretien, un animateur, un agent en charge de la voirie ainsi qu'un agent en charge de la communication et de l'animation de la commune.

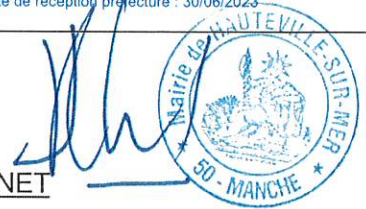
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer :

- Deux emplois saisonniers d'adjoint administratif à temps complet pour l'accueil du camping des Garennes à compter du 1er juillet pour une durée de deux mois ;
- Deux emplois saisonniers d'adjoint technique à temps non complet pour l'entretien du camping des Garennes à compter du 1er juillet pour une durée de deux mois à raison de 121 heures par mois ;
- Un emploi saisonnier d'adjoint administratif à temps complet pour l'accueil du camping du Sud à compter du 1er juillet pour une durée de deux mois ;
- Un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps non complet pour l'entretien du camping du Sud à compter du 1er juillet pour une durée d'un mois à raison de 121 heures par mois ;
- Deux emplois saisonniers d'adjoint technique à temps non complet pour l'entretien du camping du Sud à compter du 1er août pour une durée d'un mois à raison de 121 heures ;
- Un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet pour l'entretien de la voirie à compter du 1er juillet pour une durée de deux mois ;
- Un emploi saisonnier d'adjoint d'animation à temps complet pour l'animation des campings à compter du 1er juillet pour une durée de deux mois ;
- Un emploi saisonnier d'adjoint administratif à temps complet pour la mairie à compter du 19 juin pour une durée de deux mois.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20230623-2023-06-12-DE
Date de réception : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Le Maire,



Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

30 JUIN 2023

Et publication sur le site internet le 30 JUIN 2023